

5 juin 2013

Bilan d'activité 2012

Conseil de Développement de ViennAgglo

Après une nouvelle année de fonctionnement, le Conseil de Développement de ViennAgglo présente les grandes étapes qui ont marqué son année 2012, ainsi que ses perspectives pour 2013.

Sommaire :

I. Présentation et fonctionnement	3
A. Une instance de participation « à taille humaine »	3
B. Une structure qui tend à s'élargir	3
C. L'organisation du Conseil de Développement	4
D. Interventions	6
II. Les travaux du Conseil de Développement	7
A. La communication	7
B. Le Programme Local de l'Habitat.....	7
C. Une réflexion initiée avec les chefs d'entreprises du Pays Viennois	8
D. La coopération avec les autres CdD du Pôle Métropolitain :	8
E. Le montage du projet « Coup de Pouce Citoyen » :	9
III. Perspectives pour 2013	9
A. Le développement de la coopération avec les autres Conseils de Développement.....	9
B. Améliorer la visibilité et favoriser la participation des habitants	10

I. Présentation et fonctionnement

A. Une instance de participation « à taille humaine »

Le Conseil de Développement (CdD) de ViennAgglo a vu le jour en 2004. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires (LOADDT, 1999) rend cette instance obligatoire pour toutes les communautés d'agglomération ou pays mettant en place un projet de territoire. Cette loi s'inscrit dans un contexte où le souhait de rapprocher les citoyens de la sphère décisionnaire apparaît de plus en plus prégnant à toutes les échelles du Territoire.

Constitué de représentants de la société civile, cette **instance consultative** a pu mener de nombreux travaux, comme l'accompagnement du premier projet d'agglomération, l'évaluation du programme d'actions de la CAPV, le lancement du dispositif « Coup de Pouce Citoyen », ou encore la création d'un site internet participatif...etc

Après une mise en sommeil, il a connu **un nouvel élan dans le cadre du second projet d'agglomération** « Agglo (à)venir 2009-2015 ».

Contrairement à d'autres Conseils de Développement plus grands, celui de Viennagglo est à **taille humaine**, ce qui induit une réelle interconnaissance entre ses membres, des échanges nombreux à chaque réunion et facilite l'aspect convivial, attractif pour les citoyens bénévoles qui le composent.

B. Une structure qui tend à s'élargir

Suite au départ de **Denis Labbe**, **Gérard Geoffray** assure la présidence par intérim du Conseil de Développement depuis juillet 2012. Dans le souci permanent d'acquiescer la meilleure **représentativité** possible des habitants du territoire, les membres sont issus de catégories socioprofessionnelles, d'âges et de communes diverses de l'Agglomération (au nombre de 10 actuellement).

En outre, le Conseil de Développement a s'est élargi durant l'année 2012, il compte aujourd'hui **30 membres**. En effet, s'ouvrir à de nouveaux membres permet d'enrichir les débats et d'avoir une meilleure représentativité de la population, mais aussi d'avancer plus efficacement sur les nombreux projets en cours. Ainsi, en 2012, **une dizaine de nouveaux membres** ont été accueillis au sein de l'instance. Au regard d'autres Conseils de Développement de tailles comparables, la **parité**, la **diversité** et la **représentativité** sociale et géographique de ses membres est plutôt satisfaisante à ViennAgglo, bien qu'elles puissent être encore améliorées.

Par ailleurs, le Conseil de Développement voit sa vocation à s'élargir et son rôle accru à travers le développement de la coopération métropolitaine (Grand Lyon, Saint Etienne Métropole, CAPI et ViennAgglo). En effet, tout au long de l'année 2012, les Conseils de Développement des quatre agglomérations ont coopéré via la démarche « inter-CdD » sur

de nombreux projets devant permettre de renforcer les liens entre ces structures citoyennes et de valoriser leurs contributions sur des questions d'échelle métropolitaine.

C. L'organisation du Conseil de Développement

Durant l'année 2012, le Conseil de Développement a formalisé au moyen de deux documents son fonctionnement interne pour gagner en efficacité, en lisibilité et en transparence. La mise en place d'un **règlement intérieur** a permis de préciser les modalités d'organisation de l'instance. En parallèle, la rédaction d'un document cadre régissant les **liens entre le Conseil de Développement et ViennAgglo** a permis de repreciser les missions et le fonctionnement de l'instance.

Pour rappel, le Conseil de Développement est chargé de :

- **l'accompagnement des grandes politiques de l'agglomération avec un rôle d'expertise en matière de participation citoyenne** : le CdD aide ViennAgglo à associer au mieux les habitants dans les projets qu'elle mène ;
- **l'animation de la réflexion prospective** : le CdD se saisit de thèmes stratégiques pour le territoire et mobilise citoyens, élus et experts pour faire émerger une réflexion commune et partagée ;
- **la coopération avec les CdD partenaires**, notamment ceux du Pôle Métropolitain

La mobilisation citoyenne induite par le Conseil de Développement n'a ni vocation à juger la politique de manière partisane, ni à se substituer aux élus. Conformément aux souhaits de ViennAgglo, elle n'est pas non plus une structure d'experts. Ses objectifs sont de mieux associer les citoyens aux projets de territoire et d'apporter un regard autre que celui des techniciens et des élus, dans **un état d'esprit constructif**.

Les membres du Conseil de Développement, bien qu'ayant des profils et des sensibilités diverses, partagent un même souci de **l'intérêt collectif**. A cet effet, le Conseil de Développement a pour objectif de représenter **un relai** entre les habitants du Pays Viennois et la Communauté d'Agglomération. Des élus et des techniciens sont régulièrement invités à intervenir auprès des membres du Conseil de Développement, lors des séances plénières et des réunions de la Commission « Coopération Territoriale ».

En 2012, le Conseil de Développement a disposé d'un budget propre et d'une place dans la communication de ViennAgglo. Un technicien référent : **Matthieu Hache** et un chargé de mission/Animateur : **Fabien Grossiord**, qui a remplacé **Solène Huberson** en septembre assurent le bon fonctionnement du Conseil de Développement, animent les réunions, produisent des documents de travail, et s'attachent à faciliter l'interconnaissance entre élus, agents de ViennAgglo, membres du Conseil de Développement et habitants du territoire.

Tous les deux mois, l'ensemble des membres du Conseil de Développement se réunit en **séance plénière**. Pour les membres, son rôle de ces séances est de :

- mieux comprendre et échanger des informations sur les politiques territoriales menées par ViennAgglo, notamment grâce à la présentation menée par un élu et de techniciens référents, suivi d'un échange
- échanger sur les avancées des commissions et groupes de travail
- adopter des avis, contributions
- procéder à des arbitrages sur des décisions importantes

Actuellement, le Conseil de Développement s'organise en trois commissions thématiques permanentes. Elles entretiennent une veille sur les sujets qui les concernent, émettent des avis et élaborent des projets.

Ces commissions sont les suivantes :

- **la Commission Coopération Territoriale** s'intéresse à la coopération de ViennAgglo avec d'autres collectivités ou échelons d'action territoriale et aux enjeux qui y sont associés. Elle travaille notamment sur les projets du Pôle métropolitain au travers de la coopération avec les Conseils de Développement du Grand Lyon, de Saint-Etienne Métropole et de la CAPI. Elle a pour objectifs de mieux faire comprendre le pôle métropolitain aux habitants de ViennAgglo et d'apporter leur point de vue sur des sujets d'échelle métropolitaine.
- **la Commission Participation Citoyenne** s'intéresse aux méthodes et aux moyens permettant à l'agglomération de mieux associer les habitants à ses projets pour promouvoir la démocratie locale et l'implication des habitants dans la vie du territoire. Elle a pour objectifs de veiller à la participation effective des habitants aux politiques portées par l'agglomération, de relayer les initiatives citoyennes portées par les habitants, d'être force de proposition et d'innovation pour et avec les habitants.
- **la Commission Communication** a pour objectif d'assurer la visibilité du CdD auprès des habitants et des élus de l'agglomération et la lisibilité de ses supports de communication. Elle met en place les moyens nécessaires à la bonne transmission des informations entre membres du conseil de développement mais aussi entre le CdD et ViennAgglo. Elle prévoit la mise en place de tous supports de communication nécessaire au CdD et oriente leur contenu : articles (presse, Agglomag), site internet, plaquettes grand public.

Pour traiter d'un sujet particulier, des **groupes de travail ad hoc** peuvent être constitués sur décision du bureau du Conseil de Développement.

Le Bureau, composé du président et des référents des commissions ou des groupes de travail a pour rôle de :

- valider l'intégration de nouveaux membres

- préparer les ordres du jour des séances plénières
- orienter, suivre et coordonner les travaux des différents groupes
- valider les dépenses engagées par le CdD

Au total durant l'année 2012, les membres du Conseil de Développement se sont réunis lors de **24 réunions**, à raison de **deux fois par mois** environ, notamment lors des réunions suivantes : 6 séances plénières ; 4 réunions du Bureau ; 3 réunion de la Commission Coopération Territoriale ; 6 réunions de la Commission Participation Citoyenne ; 3 réunions de la Commission Communication ; 4 réunions avec les autres Conseils de Développement du Pôle Métropolitain ; 1 réunion avec les chefs d'entreprises du Pays Viennois ; 3 réunions sur le PLH.

D. Interventions :

Plusieurs élus et techniciens de ViennAgglo sont intervenus lors des séances plénières et des réunions de la Commission Coopération Territoriale. Ces élus sont les suivants : **Thierry Kovacs** (Vice Président de ViennAgglo en charge des transports) ; **Michèle Désestret** (Vice Présidente de ViennAgglo en charge de l'Économie ; **Marielle Morel** (Conseillère déléguée en charge des questions agricoles). Concernant les techniciens, il s'agit de : **Samuel Riblier** (Directeur Général Adjoint de ViennAgglo) ; **Thomas Prieur** (Directeur de l'Économie à ViennAgglo et Coordinateur des questions agricoles au Pôle Métropolitain) ; **Isabelle Fontvieille** (Directrice de l'Aménagement à ViennAgglo et Coordinatrice des questions d'Aménagement au Pôle Métropolitain) ; **Matthieu Hache** (Chargé de Mission Politiques Territoriales à ViennAgglo et Coordinateur des thématiques Culture et Tourisme au Pôle Métropolitain) ; **Pauline Delome** (Responsable de l'Agence Économique de ViennAgglo) ; **Lucie Guillaume** (Chargée de Mission à l'Agence Économique de ViennAgglo).

II. Les travaux du Conseil de Développement

A. La communication

En 2012, le Conseil de Développement a mené une large réflexion sur sa structuration et les moyens d'améliorer sa visibilité à l'échelle du Pays Viennois. La Commission « Communication » a travaillé tout au long de l'année sur différents outils de communication destinés à mieux faire connaître le Conseil de Développement aux habitants, et à faciliter les échanges entre ses membres. La création d'un **site internet** à vocation pédagogique et participatif à destination de tous les citoyens (<http://www.cdd.viennagglo.fr>) devrait permettre une meilleure appropriation des sujets de réflexion par les membres d'une part, de promouvoir l'instance participative auprès du grand public d'autre part. Pour ce faire, ce site dispose d'une partie publique à destination de tous les internautes, mais aussi d'une partie privative et d'une plateforme collaborative permettant aux membres du CdD de travailler sur les documents mis en ligne.



Par ailleurs, l'élaboration d'une charte graphique, une plaquette d'information grand public, ou encore un livret de présentation des membres devront permettre d'améliorer la visibilité du CdD et de renforcer l'interconnaissance entre ses membres.

B. Le Programme Local de l'Habitat

Le Conseil de Développement a été **associé** à l'élaboration du PLH à **plusieurs niveaux** : présentation du diagnostic par le bureau d'études GEODES, participation aux ateliers du PLH réunissant les acteurs locaux de l'habitat sur différentes thématiques (foncier, besoins en hébergement et logement spécifiques, logement social, amélioration du parc privé), présentation des orientations et du programme d'action en réunion du groupe de direction, mise à disposition de différents documents (diagnostic, orientations, programme d'action).

Le Conseil de Développement a pu mettre en évidence des points de vigilance concernant les implications de ce document sur les autres politiques sectorielles de l'habitat. Les **préconisations** concernent notamment la diversification des types de logements produits allée à la poursuite d'un rééquilibrage de la construction de logements sur l'ensemble du territoire, dans un contexte de fortes disparités sociales, mais aussi à l'intérieur de chaque commune.

Le CdD a prévu en 2013 d'accompagner les Services Habitat et Communication de Vienn'Agglo pour établir une communication à destination des habitants, à travers la création d'une plaquette grand public.

C. Une réflexion initiée avec les chefs d'entreprises du Pays Viennois

En collaboration avec l'ADEIR et l'Agence d'Urbanisme de Lyon, le Conseil de Développement a initié une démarche de réflexion avec des chefs d'entreprises de l'agglomération sur la thématique du « bassin de vie » des acteurs économiques du Pays Viennois. Une réunion a eu lieu en octobre, faisant émerger des problématiques communes qui seront approfondies lors des prochaines réunions. Il s'agit notamment des problèmes de transports et de la complexité géographique et administrative que rencontrent les acteurs économiques du territoire. Par ailleurs, la nécessité de renforcer ce réseau des acteurs a été clairement identifiée. Pour le Conseil de Développement, l'objectif était d'initier une réflexion collective sur le long terme en créant du débat. En lien avec les actions de l'Agence Économique, il s'agissait, de **favoriser les échanges entre ViennAgglo et les entreprises** afin d'enrichir les connaissances sur la manière dont les acteurs économiques vivent le territoire, au-delà des limites administratives. Cette réunion a été animée par des techniciens de l'Agence d'Urbanisme de Lyon, avec la présence de **Michèle Désestret**, plusieurs techniciens de ViennAgglo, l'Animatrice de l'ADEIR, une douzaine de représentants d'entreprises et des membres du Conseil de Développement. La démarche a suscité l'enthousiasme des participants et les prochaines rencontres sont en cours de réflexion.

D. Le montage du projet « Coup de Pouce Citoyen » :



À deux doigts de réaliser
votre projet citoyen ?
Besoin d'un coup de pouce ?

Innitiative • Citoyenneté • Partage • Utilité • Solidarité • Environnement • Climat

COUP DE POUCE

➔ Candidatez au Coup de Pouce citoyen et obtenez une aide financière ou matérielle pour la réalisation de votre projet.

Renseignements et retrait des dossiers :
www.cdviennagglo.fr
Conseil de Développement - Coup de Pouce citoyen -
ViennAgglo - Bâtiment Antéris
30, avenue du Général Leclerc - 38000 VIENNE
16.04.14.20.20.10

Conseil de Développement
ViennAgglo

La commission « Participation Citoyenne » du Conseil de Développement a élaboré tout au long de l'année ce dispositif d'aide logistique et financière au profit des habitants du Pays Viennois. Il s'agit d'**encourager des initiatives habitantes** en faveur de la démocratie participative et du développement durable, s'inscrivant notamment dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial. L'objectif est de créer du réseau entre les citoyens, de faire connaître le Conseil de Développement et de former ses membres à travers la mise en place de jurys qu'ils composeront. Il s'agira également d'apporter aux citoyens un accès à des professionnels qui pourront les aider à mettre en œuvre leurs idées.

Inspiré du Fonds de Participation des Habitants qui concerne les quartiers prioritaires, le Coup de Pouce Citoyen s'adresse à l'ensemble du Territoire de l'agglomération. Il s'agira de sélectionner une des **micro-projets** dont la subvention pourra aller jusqu'à 800 euros. La dizaine de membres de la commission « Participation Citoyenne » a longuement réfléchi à quels types de projets le Coup de Pouce Citoyen pourrait souscrire. Les membres ont pu identifier de nombreux exemples, mais l'objectif reste de susciter l'inventivité et la force de proposition des habitants.

D. La coopération avec les autres CdD du Pôle Métropolitain :

Mise en place le 24 janvier 2013, la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement remplace la structure plus « informelle » nommée « inter-CdD ». Elle est composée des **représentants des quatre Conseils de Développement** du Pôle Métropolitain et a pour objectifs de développer les liens entre ces structures citoyennes et d'améliorer la visibilité de leurs échanges et leurs contributions sur des questions d'échelle métropolitaine. Cette instance est composée de 84 membres dont 12 appartenant au Conseil de Développement de ViennAgglo.

La thématique des transports et des mobilités à l'échelle du Pôle Métropolitain :

Les quatre Conseils de Développement du Pôle Métropolitain ont travaillé sur ce projet pour aboutir à une analyse et des propositions qu'ils ont souhaité originales, partagées, et apportant une valeur ajoutée par rapport au travail en cours mené par les élus et les techniciens des agglomérations. A cet effet, une **contribution** a été présentée aux élus du Pôle Métropolitain cet été.

Le Conseil de Développement de ViennAgglo a notamment souligné les problèmes de mobilités vécues par les utilisateurs du territoire, un fort souhait d'encourager les démarches d'amélioration du cadre de vie et les mobilités pour tous dans le Pays Viennois. Son objectif était d'identifier les actions qui semblaient nécessaires, à court terme et sur les 15-20 ans, pour répondre aux besoins de déplacements des citoyens et des entreprises afin d'avoir un territoire offrant une mobilité satisfaisante, qu'il s'agisse des relations internes au Pôle ou celles avec son environnement local, national et international.

IV. Perspectives pour 2013

A. Le développement de la coopération avec les autres Conseils de Développement

Lors de la mise en place de la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement (CMCD), les élus du Pôle Métropolitain ont saisi cette instance sur **deux projets à fort enjeu** pour les quatre agglomérations concernées.

- La première saisine porte sur la Culture. Elle vise à favoriser la mise en réseau des institutions culturelles et dispositifs existants sur le territoire en privilégiant les démarches novatrices et reproductibles, ainsi que la diffusion à l'ensemble du Pôle des événements ou initiatives culturelles programmés dans chacun des territoires en s'attachant à « décroïsonner » les différentes approches. L'analyse de ces dimensions devront s'efforcer de prêter attention aux différents aspects des territoires : développement économique, cohésion sociale, identités métropolitaines...etc.

- La seconde saisine porte sur la reconversion de la **vallée du Gier**. Le Pôle Métropolitain a en effet identifié cette vallée et son articulation avec Givors comme étant un territoire

« d'interfaces » stratégique et devant faire l'objet d'une attention particulière. Sa localisation entre les pôles stéphanois et lyonnais lui confère une place riche de fortes potentialités; mais depuis quelques décennies, elle n'a pas bénéficié de cette position « d'entre-deux » et l'a plutôt vécue comme un handicap. La désindustrialisation a produit des friches industrielles puis urbaines qui ont du mal à se résorber, alors que les perspectives de redéveloppement et de diversification restent à construire.

La commission « Coopération territoriale » s'attachera cette année à travailler sur ces deux projets au moyen de réunions participatives, notamment grâce à des techniques de coproduction innovantes proposées par l'association Robins des villes.

B. Améliorer la visibilité et favoriser la participation des habitants

La création d'**outils de communication** (plateforme collaborative sur le nouveau site internet, livret de présentation des membres...) devrait permettre de renforcer les liens entre les membres du CdD et de gagner en efficacité. Par ailleurs, l'actualité du Conseil de Développement faisant toujours l'objet d'une page dans chaque numéro de l'Agglomag et la diffusion d'une plaquette grand public sur le CdD dans les semaines à venir devrait permettre une meilleure connaissance de l'instance par les habitants du Pays Viennois.

Faire vivre le **site internet** du Conseil de Développement (<http://www.cdd.viennagglo.fr>): grâce à une bonne appropriation des membres et des habitants est un fort enjeu pour l'année 2013. Ce nouveau site devra permettre à tous les citoyens d'avoir accès aux travaux de cette instance, à mieux connaître son fonctionnement, et à stimuler leur intérêt pour la démocratie participative sur notre territoire. En parallèle, l'organisation de réunions de travail de plus en plus « co-productives » et « participatives » grâce à des **méthodes d'animation innovantes**, est également une volonté forte du Conseil de Développement en 2013.

Enfin, une réflexion sur la mise en place d'**événements grand public** est également en cours au sein de la commission « Participation Citoyenne ». Il s'agira de mettre en place un événement annuel participatif, en lien avec les projets en place du Pôle Métropolitain. Il se devra également d'être convivial et permettre de mieux faire connaître le Conseil de Développement.

Comme évoqué précédemment, le Conseil de Développement vient de lancer le « **Coup de Pouce Citoyen** ». Pour l'année 2013, il s'agira de sélectionner une dizaine de micro-projets, avec pour objectifs d'encourager la démocratie locale et le développement durable sur le territoire, de créer du réseau entre les citoyens, de faire connaître le Conseil de Développement et de former ses membres à travers la mise en place de jurys qu'ils composeront. Ce nouveau dispositif devrait également appuyer la visibilité de l'instance.

Enfin en 2013, la commission « Participation Citoyenne » s'est associée au **Diagnostic Santé** de ViennAgglo, réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), sur le volet

« participation des habitants », en participant notamment aux différents comités de suivi. En 2013, à l'issue de la démarche, ils rédigeront un avis sur la participation effective des habitants dans ce projet. Des pistes de solutions seront proposées pour accroître la prise en compte des habitants dans ce projet, considérés comme « usagers du territoire », mais souvent difficiles à mobiliser pour ce type d'étude.